

# La lettre d'information vaccination en Vaucluse N°2 du 15 avril 2021

## Pourquoi une lettre d'information ?

Afin de mieux informer les Vauclusiens de la campagne de vaccination COVID-19, la préfecture de Vaucluse, l'ARS et les professionnels de santé ont décidé de mettre en place une lettre d'information régulière. L'objectif est de faire le point sur la situation vaccinale, d'informer sur l'arrivée de nouveaux vaccins et de préciser les critères d'éligibilité à la vaccination.

**Vaccination : ce qui évolue à compter d'avril 2021**

A compter de mi-avril, la campagne de vaccination évolue :

- depuis le 12 avril, **élargissement de la vaccination à l'ensemble des personnes de 55 ans et plus avec ou sans comorbidités avec le vaccin Astrazeneca** ;
- à compter du 16 avril, la vaccination sera élargie à toutes **les personnes âgées de plus de 60 ans avec le vaccin Pfizer ou Moderna** ;
- à compter du 14 avril, prolongement du délai d'injection entre les deux doses de vaccin Pfizer ;
- en Vaucluse, ouverture d'un centre de vaccination à vocation départementale à Avignon et d'un nouveau centre à Entraigues-sur-la-sorgue.

## Quels sont les publics prioritaires ?



Les personnes âgées de 55 ans et plus

Les personnes âgées de 50 à 54 ans inclus souffrant d'une ou de plusieurs comorbidités à risque de forme grave de Covid-19

Les professionnels de santé dès l'âge de 18 ans

**L'éligibilité : c'est quoi ? Pourquoi ?**

Les patients à haut risque quel que soit l'âge :

- cancers et maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie
- maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés
- transplantation d'organes solides
- transplantation par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques
- poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes
- Certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection (cf. liste maladies rares COSV : [cliquez ici](#))
- trisomie 21

Elle traduit la **priorité des patients à être vaccinés selon leur pathologie et selon leur âge**. Les médecins traitants peuvent acter l'éligibilité d'un patient à la vaccination. Il s'agit également des personnes ayant des risques d'exposition importants (le personnel soignant, les sapeurs-pompiers). Lorsque les publics prioritaires seront largement vaccinés, la notion d'éligibilité n'aura plus de raison d'être.



A compter du 16 avril (annonces du Président de la République le 31/03/2021) : La vaccination contre la Covid-19 sera élargie à toutes les personnes âgées de plus de 60 ans avec le Vaccin Pfizer ou Moderna.

## Qui se fait vacciner ? avec quel vaccin ? et où ?



L'Agence européenne du médicament prend position le 18 mars 2021 en faveur du vaccin AstraZeneca, dont l'efficacité a été démontrée lors des essais et en population générale : le rapport bénéfice risque du vaccin AstraZeneca reste favorable dans le contexte de la pandémie Covid-19.

18 à 54 ans inclus

**pour les personnes à risques de forme grave ou ayant une pathologie à très haut risque de forme grave :**

**Pfizer : en centre de vaccination, avec une prescription médicale du médecin traitant**

55 ans à 59 ans inclus\*

**Astrazeneca : chez le médecin traitant ou médecin du travail ou sur le lieu de soin ou en pharmacie**

\* pour les personnes avec une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19, possibilité de se faire également vacciner avec le pfizer ou moderna en centre de vaccination avec une prescription médicale du médecin traitant

60 ans et plus

**Astrazeneca : chez le médecin traitant ou sur le lieu de soin ou en pharmacie**

**Pfizer\*\* : en centre de vaccination**

\*\* A compter du 16 avril, ouverture de la vaccination aux plus de 60 ans avec le vaccin Pfizer ou Moderna



Une visite pré-vaccinale est **obligatoire** pour se faire vacciner. Il est conseillé de la faire chez son médecin traitant, mais elle peut également se faire en centre de vaccination ou auprès d'un pharmacien vaccinateur.

**2ème injection : pourquoi ? Pour quel vaccin ?**

**La deuxième injection permet de renforcer l'immunité face au virus.**

Celle-ci est obligatoire pour certains vaccins, avec des délais variables en fonction des vaccins :

- **pour Astrazeneca** : Un délai de 12 semaines doit être respecté entre la première et la deuxième injection de vaccin AstraZeneca, comme recommandé par la Haute autorité de santé dans son avis du 1er mars 2021, pour les personnes de 55 ans et plus ;
- **pour Pfizer** : **intervalle entre la première et la seconde injection de 42 jours à compter du 14 avril (au lieu de 28 jours)**. 21 jours dans le cas de certains publics comme les résidents d'EHPAD ;
- **une 2e dose de vaccin ARN** pour les personnes de moins de 55 ans déjà vaccinés avec AstraZeneca. Une nouvelle règle concerne également les personnes de moins de 55 ans ayant déjà reçu une première injection du vaccin AstraZeneca : un vaccin différent, à ARN messenger, pour la seconde dose leur sera proposé. **Elles recevront une deuxième injection de Pfizer-BioNtech ou de Moderna**, avec un intervalle de 12 semaines entre les deux, comme a indiqué la Haute autorité de santé ;
- **une troisième dose de vaccin** est recommandée pour les personnes immunodéprimées (Pfizer-BioNTech, Moderna).

# Quels sont les centres de vaccination en Vaucluse ?



## Au total 19 centres de vaccination sont déployés en Vaucluse

**Centre de vaccination de Bollène**  
Salle Georges Brassens  
2483, Avenue Jean Moulin  
Le lundi : 14h -17h  
Du mardi au vendredi : 9h-12h  
04 65 79 65 79  
[Prendre rendez-vous ici](#)

**Centre de vaccination Valréas**  
Espace Jean Duffard  
43 cours Victor Hugo  
Du mercredi au samedi : 8h-12h  
04 90 35 30 31  
[Prendre rendez-vous ici](#)

**Maison des associations de Vaison**  
Quai de Verdun  
Mardi et jeudi : 9h-13h / 14h - 18h  
Mercredi et vendredi : 9h - 13h  
04 90 28 77 39  
[Prendre rendez-vous ici](#)

**CH de Carpentras**  
CPTS Synapse Comtat Venaissin  
24, rond point de l'amitié  
Du lundi au vendredi : 9h-17h  
04 23 10 03 38 / [Prendre rendez-vous ici](#)

**Centre municipal de vaccination**  
Salle des fêtes  
Entraigues-sur-la-Sorgue  
35, rue du 8 mai 1945  
Du lundi au samedi : 9h-13h  
[Prendre rendez-vous ici](#)

**CH de L'Isle sur la sorgue**  
Place des frères Brun  
Du lundi au vendredi 8h-13h / 14h-18h  
04 90 38 96 53 / [Prendre rendez-vous ici](#)

**Centre Hospitalier d'Apt**  
225, avenue de Marseille  
Du lundi au vendredi : 13h-18h  
04 90 04 34 01 / [Prendre rendez-vous ici](#)

**CPTS Santé Lub / Lauris**  
Foyer rural, rue de la mairie  
Du lundi au vendredi :  
10h-12h / 13h-15h  
Le samedi : 10h-12h  
09 72 50 27 00 / [Prendre rendez-vous ici](#)

**MSP Les glycines La Tour d'Aigues**  
CPTS Santé Lub  
Salle polyvalente du Pays d'Aigues  
Le lundi : 14h-18h  
Du mardi au vendredi : 9h-17h  
09 72 50 27 00

**Maison de la culture et des associations de Pertuis / CPTS Santé Lub**  
167, rue Rézini  
Du lundi au vendredi : 10h-12h / 14h-18h  
Le samedi : 10h-12h  
09 72 50 27 00 / [Prendre rendez-vous ici](#)

**CH d'Avignon**  
305, rue Raoul Follereau  
Du lundi au samedi : 9h-17h  
04 32 75 96 90 / [Prendre rendez-vous ici](#)

**CPTS Grand Avignon**  
Château de la Barbière  
8, Avenue du Roi Soleil  
Mardi, mercredi, jeudi, samedi : 9h-17h  
vendredi : 9h-13h  
lundi fermé  
08 00 73 00 87 / [Prendre rendez-vous ici](#)

**Centre de vaccination à vocation départementale / Avignon**  
Salle polyvalente de Montfavet  
24 rue Félicien Florent  
Du lundi au samedi : 8h30-19h  
04 32 40 33 31 / [Prendre rendez-vous ici](#)

**CPTS Grand Avignon**  
Morières-lès-Avignon  
Espace Robert Dion  
2-134 Chemin du Clos Neuf  
du lundi au vendredi : 13h-17h  
+ mardi : 9h-12h  
04 84 51 22 12  
[Prendre rendez-vous ici](#)

**CH de Cavaillon**  
119, av. Georges Clémenceau  
Du lundi au vendredi :  
9h-13h / 14h-17h  
04 90 78 85 34  
[Prendre rendez-vous ici](#)

**Centre de vaccination MIN Cavaillon**  
92, av. Pierre Grand  
Du lundi au vendredi :  
9h-13h/14h-18h  
04 86 55 27 24  
[Prendre rendez-vous ici](#)

**Centres ouverts** ●  
**Centres dont l'ouverture est à l'étude** ●  
**Centres de référence** ●  
**Centres ouverts à proximité** ●  
**Centres annexes** □

**La carte est régulièrement mise à jour sur le site de la préfecture : [cliquez ici](#)**

## Ouverture du centre de vaccination à vocation départementale à Avignon



**Salle polyvalente de Montfavet à Avignon**  
Du lundi au samedi de 8h30 à 19h00 sur RDV  
uniquement en ligne via Mailia : [cliquez ici](#)  
en cas de difficultés, par téléphone au : 04 32 40 33 31

Depuis le 9 avril, un nouveau centre à vocation départementale s'ajoute aux 16 centres déjà déployés en Vaucluse. Coordonnée par la préfecture et l'ARS de Vaucluse, sa mise en place est le fruit d'un partenariat avec la ville d'Avignon, le Conseil départemental de Vaucluse, le SDIS, l'association Entraide Pierre Valdo, la maison de santé Avignon Sud, la Croix-Rouge française, et l'ensemble des professionnels qui se sont portés volontaires. **Ce centre s'adresse à toutes les personnes éligibles à la vaccination dans le département.**

Plus d'information : [cliquez ici](#)

## Pour les personnes éloignées d'un centre de vaccination

Le transport médical des personnes dans l'incapacité de se déplacer est pris en charge par l'Assurance maladie dans les conditions suivantes :

- une prescription médicale par le médecin avant le transport
- le transport aller et retour est réalisé en ambulance ou en transport assis professionnalisé en fonction de l'état d'incapacité ou de déficience du patient
- le transport doit concerner un trajet vers le centre de vaccination le plus proche du lieu de prise en charge du patient (domicile ou assimilé).

Cette prise en charge concerne tous les patients, quel que soit leur âge, dans l'incapacité de se déplacer seuls. Ces patients doivent être éligibles à la vaccination contre la Covid-19 selon le calendrier établi par le gouvernement et ne doivent pas présenter de contre-indications à cette vaccination.

2 dispositifs mobiles de vaccination en plus



En complément des centres, 1 brigade mobile de vaccination (constituée de personnels de santé du SDIS et des médecins volontaires de l'ordre des médecins) et 1 vaccinobus assurent la vaccination dans les communes rurales. Le dispositif permettra de vacciner 2000 personnes sur les mois de mars, avril et mai.

## Dynamique de vaccination en Vaucluse



**92 013**

C'est le nombre de personnes ayant reçu une première injection du vaccin contre la Covid-19 en Vaucluse depuis le début de la campagne de vaccination.

Nombre de personnes vaccinées au 13/04/2021 (dont + de 75 ans)

Nombre de personnes ayant reçu 1 dose	92 013
Nombre de personnes ayant reçu 2 doses	31 849
Nombre de personnes + de 75 ans ayant reçu 1 dose	37 682
Nombre de personnes + de 75 ans ayant reçu 2 doses	21 085
Couverture vaccinale 75 - 79 ans	70,6%
Couverture vaccinale 80 ans et plus	59,3%

Dont population vulnérable au 13/04/2021 (Résidents EHPAD & ULSD)

Nombre de résidents ayant reçu 1 dose	5193
Nombre de résidents ayant reçu 2 doses	3882